

**Département de la Côte-d'Or**  
**Arrondissement de Beaune**  
**Canton d'Arnay-le-Duc**  
**Commune de POUILLY-EN-AUXOIS**

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
Reçu en préfecture le 07/05/2026  
Publié le 07/05/2026  
ID : 021-212105019-20260427-D2026\_053-DE



---

Séance du 27 avril 2026

---

Délibération du conseil municipal n°2026-053

---

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pouilly-en-Auxois, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CHAUCHOT Philippe, Maire.

Date de la convocation : 20 avril 2026

Étaient présents : M. CHAUCHOT Philippe, M. POILLON Henri, M. MORTIER-JEANNIN Yohann, Mme CARRION Nathalie, M. PRIoux Christophe, M. COURTOT Yves, Mme CLERC Véronique, M. PIESVAUX Eric, M. FERRINI Serge, Mme CHASSAGNE Carole, Mme BLANQUART-BOLLENGIER Emilie, M. BARDET Jérémie, Mme BISSEY Coralie, M. RAVAUD Philippe, Mme POUPEE Estelle, M. DEMAY Jean-Louis

Étaient excusés : Mme CHAUCHEFOIN Yvette, Mme PLANCHARD Aveline, Mme DE MATOS Yolaine

Procurations de vote :

Mme CHAUCHEFOIN Yvette à M. CHAUCHOT Philippe

Mme PLANCHARD Aveline à Mme BLANQUART-BOLLENGIER Emilie

Mme DE MATOS Yolaine à M. MORTIER-JEANNIN Yohann

M. Yohann MORTIER-JEANNIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de suffrages possibles : 19

## **OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNAL**

Vu la délibération n°2026-008 en date du 04 mars 2026 d'approbation du budget communal 2026 ;

Considérant que le vote du budget primitif 2026 repose sur des prévisions et qu'il convient d'ajuster le budget en cours d'année si nécessaire ;

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité (19 voix) de :**

**1) Modifier le budget comme suit :**

- Ch041 article 2131 : 59 000 € (dépenses)
- Ch041 article 238 : 59 000 € (recettes)



**Département de la Côte-d'Or**  
**Arrondissement de Beaune**  
**Canton d'Arnay-le-Duc**  
**Commune de POUILLY-EN-AUXOIS**

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
Reçu en préfecture le 07/05/2026  
Publié le 07/05/2026  
ID : 021-212105019-20260427-D2026\_053-DE



---

Séance du 27 avril 2026

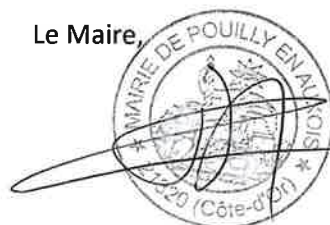
---

Délibération du conseil municipal n°2026-053

---

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Philippe CHAUCHOT

Le secrétaire de Séance :  
M. MORTIER-JEANNIN Yohann

Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend pas part au vote : 0

*Le Maire :*

- *Certifie le caractère exécutoire de cet acte,*
- *Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

